



Rapport : MF2025-003  
Date : 26 septembre 2025  
Soumis par : Alain Hupé  
Objet : Révision du processus d'allocation des heures de glace

### Nature / Objectif

L'objectif du présent rapport est d'obtenir l'approbation du conseil et le budget nécessaire afin d'entreprendre une révision du processus d'allocation des heures de glace à l'aide d'une firme de consultant externe.

### Directive/Politique antécédente

En 2023, le conseil municipal a approuvé la nouvelle politique MF2023-005 concernant la nouvelle politique de location des patinoires et des surfaces de béton.

### Recommandation du service

**ATTENDU QU'À** chaque année, les demandes d'heure de la part des groupes et des associations sportives augmentent;

**ATTENDU QUE** l'administration et les membres du conseil municipal reçoivent de plus en plus de questionnement en lien avec le processus actuel d'attribution des heures de glace;

**ATTENDU QUE** les préoccupations croissantes exprimées par les associations et les groupes sportifs ne sont pas adéquatement prises en compte par le processus actuel d'attribution des heures de glace;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal autorise la création d'un projet en capital au montant de 40 000 \$ provenant de la réserve générale afin de permettre à l'administration d'entamer un processus de révision du processus d'allocation des heures de glace à l'aide d'une firme externe telle que décrite dans le rapport MF2025-003;

**WHEREAS** each year, the amount of ice time requests from sports groups and associations continues to increase;

**WHEREAS** the administration and members of the municipal council are receiving more and more inquiries regarding the current ice time allocation process;

**WHEREAS** the growing concerns expressed by associations and sports groups are not adequately addressed by the current ice time allocation process;

**BE IT RESOLVED THAT** the Municipal Council authorize the creation of a capital project in the amount of \$40,000 from the general reserve to allow

the administration to initiate a review of the ice time allocation process with the assistance of an external firm, as described in report MF2025-003;

## Historique

Les demandes d'heure de glace de la part des associations augmentent progressivement au même rythme que l'augmentation du nombre de participants. Depuis le retour à la normale suivant la pandémie, le nombre de participants dans les associations de sport de glace a augmenté. La Cité reçoit donc un plus grand nombre de demandes d'heure de glace chaque année. Afin de subvenir aux demandes, les utilisateurs de nos arénas doivent utiliser un plus grand nombre d'heures à temps de la journée que les associations jugent moins attrayant.

L'utilisation de ces heures moins attrayante engendre beaucoup de questionnement/inquiétude vis-à-vis le processus d'allocation des heures de glace et engendre également une certaine frustration de la part des groupes et associations sportives utilisant les arénas municipaux. Voici quelques exemples d'items qui ne sont présentement pas considérés par notre processus d'allocation et qui semblent soulever des inquiétudes auprès des associations :

- Nombre d'heures accordé à chaque association basée sur la participation
- Répartition des heures la fin de semaine vs la semaine
- Aucun processus d'appel des décisions des heures attribué
- Nombre d'heures disponible pour les ligues adultes et les associations

L'administration et le conseil municipal font face depuis deux ans à une augmentation prononcée des questions en lien avec sa politique actuelle, ce qui explique pourquoi l'administration apporte le présent rapport.

## Discussion

Sachant que la situation des heures de glace sera de plus en plus compliquée dans les prochaines années, l'administration recommande de procéder à une révision approfondie de son processus d'allocation des heures de glace.

L'objectif de la révision est de mettre en place une politique et des procédures transparentes, équitables et justes pour l'ensemble des 28 groupes utilisateurs pour ainsi répondre à leurs inquiétudes actuelles et futures.

Afin d'assurer une révision des plus objectives et considérant que l'attribution des heures de glaces est un processus qui peut rapidement devenir un enjeu politique, l'administration recommande de donner le mandat à un consultant externe qui aura comme objectif de :

- Effectuer la recherche et l'analyse des meilleures pratiques en Ontario et au Canada pour l'allocation des heures de glace;
- Présenter plusieurs options de processus d'allocation à l'administration municipale, accompagnées d'une évaluation comparative de chacune;

- Présenter les options retenues aux 28 associations et groupes sportifs actuels afin de recueillir les rétroactions et les commentaires;
- Élaborer une politique d'allocation des heures de glace basée sur les meilleures pratiques et les commentaires obtenus;
- Réviser la politique de location des patinoires intérieure pour refléter les changements;
- Élaborer un processus et la documentation nécessaire pour permettre à l'administration d'appliquer adéquatement la nouvelle politique;
- Finaliser un rapport avec des explications sur les raisons derrière le nouveau processus d'attribution des heures de glace;

Considérant le grand nombre de consultations à effectuer auprès des 28 groupes et associations actuels, l'administration est d'avis que le processus de révision prendra de 6 à 8 mois. L'administration souhaite donc enclencher le processus le plus rapidement possible afin d'appliquer la nouvelle politique et procédure avant le processus d'attribution des glaces de la saison 2026-2027 qui se déroule habituellement au mois d'avril/mai.

### Consultation

Dans le cadre du mandat de révision, chaque association, programme et ligue adulte seront consultés individuellement. Cette démarche permettra de recueillir de façon précise les besoins et les réalités propres à chacun des 28 groupes utilisateurs.

En favorisant une approche personnalisée et participative, la firme de consultant s'assurera que les recommandations finales reflètent fidèlement les attentes et les enjeux spécifiques de l'ensemble des parties prenantes tout en offrant un système d'attribution juste et équitable pour tous.

### Recommandation ou commentaires du comité

N/A

### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

À la suite de discussions auprès de firmes ayant complété ce type de révision, l'administration recommande la création d'un projet en capital d'une valeur de 40 000 \$. Les étapes et les échéances qui seront demandées à la firme externe sont énumérées dans la section Discussion du présent rapport.

Le montant sera financé par la réserve générale.

### Implications légales

N/A

## Gestion du risque (risk management)

N/A

## Implications stratégiques

La stratégie #2 du plan stratégique municipale nous indique de:

Développer et améliorer les services et l'infrastructure de la Cité pour répondre aux besoins changeants des résidents, des entreprises, des visiteurs et des organisations communautaires de Clarence-Rockland.

La révision de la procédure d'allocation de glace permettra à la Cité d'améliorer ses services dans le but de répondre aux besoins changeants.

## Documents d'appui

Aucun